

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



9 OCTOBRE 2018

N° 7

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

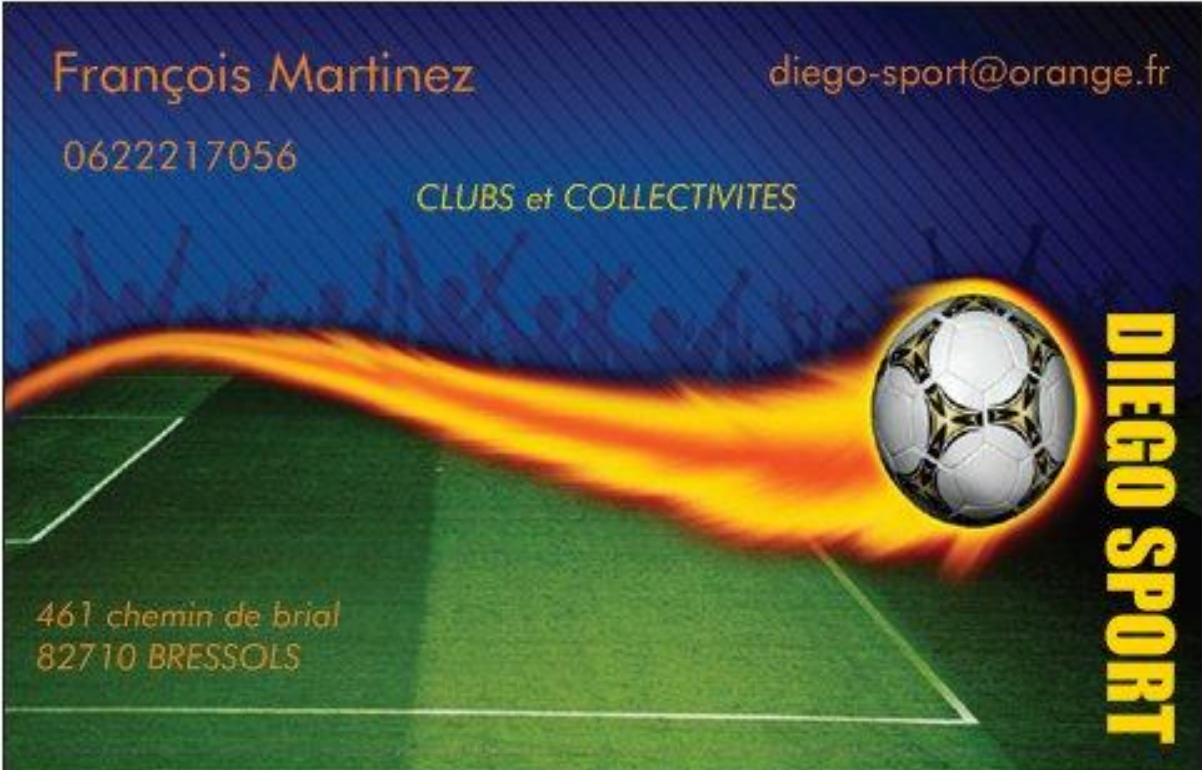
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Rappel Sélection 31,
- Résultats semaine 40,
- Sportivité semaine 40,
- Litige,
- Calendrier semaines 42 à 44,
- Fiche d'inscription Sélection 31.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNIONDE LA COMMISSION

Lundi 8 Octobre 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

📌 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.00 €**

jeune avec assurance (né de 1999 à 2002) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

📌 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**


Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipement n'étant pas prêt sera déclaré forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑨ QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

⑩ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑪ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux

équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ **SANCTIONS**

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, avant midi.

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AGATE FC : manque mutation ou autorisation pour le joueur ELLAONDO Paulin.
O.MECAHERS : manque mutation pour le joueur CHELLA Frédéric.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 23/10 (15 joueurs),
USA FOOT : jusqu'au 16/10 (15 joueurs) et jusqu'au 23/10 (4 joueurs).
ALTRAN FOOT : jusqu'au 23/10 (24 joueurs),
US CAF : jusqu'au 23/10 (6 joueurs),
CPAM : jusqu'au 16/10 (03 joueurs) et jusqu'au 23/10 (20 joueurs).
AS DRT : jusqu'au 23/10 (9 joueurs),
FONBO FC : jusqu'au 23/10 (20 joueurs),
AGATE FC : jusqu'au 23/10 (22 joueurs),
LES FOOT FURIEUX : jusqu'au 23/10 (27 joueurs),
LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 23/10 (1 joueur),
LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 23/10 (4 joueurs),
AS MATRA : jusqu'au 23/10 (32 joueurs),
O.MECAHERS : jusqu'au 23/10 (16 joueurs),
NEW TEAM : jusqu'au 23/10 (2 joueurs),
FC POTO : jusqu'au 23/10 (4 joueurs),
SB SPORT : jusqu'au 23/10 (16 joueurs),
SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 23/10 (29 joueurs),
SOPRASTERIA FOOT : jusqu'au 23/10 (16 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 23/10 (45 joueurs),
TOLOSA FOOT SYSTEM : jusqu'au 23/10 (26 joueurs),
O.TOULOUSE : jusqu'au 23/10 (4 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 30/10 (2 joueurs),
US CAF : jusqu'au 30/10 (18 joueurs),
ASC CNES : jusqu'au 30/10 (22 joueurs) et jusqu'au 06/11 (5joueurs),
USEMA COLOMIERS : jusqu'au 30/10 (4 joueurs),
AS DRT : jusqu'au 23/10 (1 joueur),
DYNAMO FC : jusqu'au 06/11 (28 joueurs),
ASEAT : jusqu'au 30/10 (22 joueurs),
FORZA VIOLA FC : jusqu'au 23/10 (6 joueurs) et jusqu'au 06/11 (2 joueurs),
IO TEAM : jusqu'au 06/11 (1 joueur),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 30/10 (31 joueurs)et jusqu'au 06/11 (1 joueur),
LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 30/10 (18 joueurs),
MECAPROTEC FC : jusqu'au 30/10 (21 joueurs),
NEW TEAM : jusqu'au 30/10 (16 joueurs),
PASPORT : jusqu'au 30/10 (24 joueurs),
FC POTO : jusqu'au 06/11 (20 joueurs),
FA ROQUES : jusqu'au 06/11 (14 joueurs),
AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 06/11 (17 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 06/11 (15 joueurs),
O. TOULOUSE : jusqu'au 30/10 (14 joueurs),
TOULOUSE SA : jusqu'au 06/11 (18 joueurs),



RETOUR DES LICENCES AVALIDER (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AS DRT : jusqu'au 16/10 (11 joueurs),
IO TEAM : jusqu'au 23/10 (20 joueurs),

RAPPEL SÉLECTION HAUTE-GARONNE

La commission continue sur sa lancée concernant la sélection départementale de football, avec un projet important en fin de saison 18/19, **un déplacement en Espagne pour participer au CSIT** pendant une semaine.

Nous allons donc commencer les matchs de présélection assez rapidement car l'échéance va vite arriver. La détection des nouveaux joueurs qui vont intégrer cette Sélection déjà en place commence dès à présent.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche d'inscription à nous retourner avant le **15 octobre 2018**, les premières rencontres de présélection étant prévues très rapidement. **Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.**

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.


Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

RESULTATS

SEMAINE 40 DU 01/10/18 AU 05/10/18

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 2

TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	2	ASEAT	
AC2L		-		AJ SAINT EXUPERY	

Exempt : PASPORT

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 2

SHADOCKS SEILH	9	-	1	ASCA	
NEW TEAM	0	-	0	ASC CNES	

Exempt : AS SAINT LOUP CAMMAS

Coupe Occitane : Poule A – Tour 2

FONBO FC	7	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
MISTRAL P.L.	4	-	5	O. TOULOUSE	

Exempt : FA ROQUES

Coupe Occitane : Poule B – Tour 2

LES VIEILLES CANAILLES	1	-	3	IO TEAM	
ATHLETICO TOLOSA B	3	-	1	FORZA VIOLA FC	

Exempt : AS DRT

Coupe Occitane : Poule C – Tour 2

O. MECAHERS	0	-	7	LES FOOT FURIEUX	
SB SPORT FC	2	-	6	MECAPROTEC FC	

Exempt : TOULOUSE SA








Coupe Occitane : Poule D – Tour 2

ATHLETICO TOLOSA C	0	-	3	DYNAMO FC	
FC POTO	10	-	0	AS MATRA	

Exempt : USA FOOT

Coupe Occitane : Poule E – Tour 2

USEMA COLOMIERS		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
SHAKHTAR TOLOSA	2	-	6	ALTRAN FOOT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINES 40

UNE sortie temporaire, **SEPT** avertissements et **DEUX** exclusions pour **13** rencontres arbitrées, dont **UN** match arrêté.

LITIGE

Rencontre AC2L / AJ SAINT EXUPERY du 05/10/18 – Coupe Auguste Delaune – Poule 1 – Tour 2 :

Suite à la réception du rapport de l'arbitre et pris connaissance de son contenu, la sous-commission, décide :

Pour "**COUPS RECIPROQUES: LE PROVOCATEUR**",

MARTINS Nicolas, licence n°187295, (AJ SAINT EXUPERY)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

Pour "**COUPS RECIPROQUES: LE REPONDEUR**",

BAADDI Khalid, jouant sous carte d'identité, (AC2L)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

D'autre part, le comportement de nombreux joueurs des deux équipes ayant obligé l'arbitre à arrêter la rencontre,

- **Match perdu par pénalité à AC2L**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

- **Match perdu par pénalité à AJ SAINT EXUPERY**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

COMMUNIQUE

Le club DYNAMO FOOT BALL CLUB a oublié une licence (JARRY Nicolas) dans les vestiaires de La Ramée. La licence est disponible au comité.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en

attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 42 DU 15/10/2018 AU 19/10/2018

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 3

AJ SAINT EXUPERY	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Synthé	Je 18/10	20h00
AC2L	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 19/10	19h45

Exempt: ASEAT

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 3

ASC CNES	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Me 17/10	19h45
NEW TEAM	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St	Je 18/10	19h45

Exempt: ASCA

Coupe Occitane : Poule A - Tour 3

SOPRA STERIA FOOT	MISTRAL P.L.	Lardenne Synthé	Me 17/10	19h45
FONBO FC	FA ROQUES	M. Cerdan St.	Lu 15/10	19h45

Exempt: O. TOULOUSE

Coupe Occitane : Poule B - Tour 3

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 18/10	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	AS DRT	Argoulets St.	Me 17/10	19h45

Exempt: FORZA VIOLA FC

Coupe Occitane : Poule C - Tour 3

TOULOUSE SA	MECAPROTEC FC	Daniel Faucher	Ve 19/10	19h45
SB SPORT FC	O. MECAHERS	La Ramée St.	Lu 15/10	19h45

Exempt: LES FOOT FURIEUX

Coupe Occitane : Poule D - Tour 3

ATHLETICO TOLOSA C	USA FOOT	La Ramée St.	Me 17/10	19h45
AS MATRA	DYNAMO FC	La Ramée Hb	Ma 16/10	19h45

Exempt: FC POTO

Coupe Occitane : Poule E - Tour 3

ALTRAN FOOT	USEMA COLOMIERS	Blagnac Baradels Syn	Je 18/10	20h45
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St.	Me 17/10	19h45

Match de Présélection :

SELECTION HTE.GRNE.		Stadium Taton Synthé	Lu 15/10	20h00
---------------------	--	----------------------	----------	-------

SEMAINE 43 DU 22/10/2018 AU 26/10/2018

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 - Tour 4

AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Lardenne Synthé	Me 24/10	19h45
------------------	---------	-----------------	----------	-------

ASEAT	AC2L	Ceat Oran	Ve 26/10	20h30
Exempt: TOLOSA FOOT SYSTEM				
Coupe Auguste Delaune : Poule 2 - Tour 4				
AS ST LOUP CAMMAS	ASCA	St Loup Cammas	Je 25/10	20h15
SHADOCKS SEILH	NEW TEAM	Seilh Synthé	Ve 26/10	20h45
Exempt: ASC CNES				
Coupe Occitane : Poule A - Tour 4				
FA ROQUES	O. TOULOUSE	Roques	Lu 22/10	20h30
MISTRAL P.L.	FONBO FC	La Ramée Synthé	Ve 26/10	19h45
Exempt: SOPRA STERIA FOOT				
Coupe Occitane : Poule B - Tour 4				
AS DRT	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 25/10	20h00
ATHLETICO TOLOSA B	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo Hb	Je 25/10	19h45
Exempt: IO TEAM				
Coupe Occitane : Poule C - Tour 4				
LES FOOT FURIEUX	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Lu 22/10	20h00
TOULOUSE SA	O. MECAHERS	Daniel Faucher	Ve 26/10	19h45
Exempt: MECAPROTEC FC				
Coupe Occitane : Poule D - Tour 4				
DYNAMO FC	FC POTO	Sordelo Hb	Me 24/10	19h45
USA FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn	Me 24/10	20h45
Exempt: ATHLETICO TOLOSA C				

RATTRAPAGE

Coupe Occitane : Poule E - Tour 2 (du 03/10/18)				
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA A	Capitany Synthé	Me 24/10	20h00

SEMAINE 44 DU 29/10/2018 AU 02/11/2018

TREVE

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2018-2019

(à retourner avant le **15Octobre 2018**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: